

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

Les nouvelles de Londres, au sujet du traité de commerce, constatent que les négociations avancent rapidement.

Il n'est plus possible, dit-on, de douter du résultat, qui sera aussi satisfaisant que prompt.

Le traité contenant les changements convenus entre les deux gouvernements sera signé très-prochainement et très-probablement à Paris.

Dans le conseil des ministres réuni hier sous la présidence de M. Thiers, M. Lefranc a dû communiquer tous les rapports qu'il avait reçus au sujet de la journée du 22 septembre.

M. de Goulard a dû présenter, dit le *Temps*, son rapport sur l'emprunt.

Le conseil a dû s'occuper aussi des prochaines élections partielles et du mouvement préfectoral.

On attend à Paris MM. les préfets du Rhône et des Bouches-du-Rhône qui, du reste, devaient venir trouver M. Thiers aussitôt après son installation à l'Élysée.

On assigne pour motifs à ce double voyage, d'une part, les projets relatifs à une reconstitution de l'autorité municipale à Lyon qui paraissent décidés dans les sphères gouvernementales ; d'autre part, les troubles qui viennent d'avoir lieu à la Ciotat.

M. de Kératry et M. Andral, conseiller d'État, ont déjeuné avant-hier à l'Élysée.

Le soir, le Président de la République avait à dîner le ministre américain, M. Washburne, l'amiral américain Alden et deux aides-de-camp, le baron de Zuylen, ministre des Pays-Bas, MM. de Rémusat, l'amiral Pothuau et le préfet du Lot.

L'amiral de Gueydon avait dîné la veille à l'Élysée. L'amiral repartira pour l'Algérie dans le commencement d'octobre.

Le prince Orloff est venu hier soir à la réception présidentielle pour prendre congé de M. Thiers. Le prince se rend en Italie. De là, il ira à Saint-Petersbourg et reviendra à Paris dans le courant de novembre.

Le ministre du Pérou, qui devait être reçu hier par le Président de la République, s'est fait excuser pour des raisons de famille et ne sera reçu que dans quelques jours.

La commission des grâces doit se réunir de nouveau le 5 octobre.

D'accord avec M. le Président de la République, M. Victor Lefranc vient de transmettre des ordres dans le Midi, afin que l'on surveille avec la plus grande sévérité les agissements des sociétés secrètes.

Le gouvernement sait, ajoute le *Moniteur universel*, que, dans plusieurs villes, et notamment à Toulouse, à Narbonne et à Nîmes, les républicains rouges sont organisés d'une façon très-complète et sont prêts à obéir au premier signal.

Comme on le comprend, un tel état de choses ne peut se tolérer, et M. Thiers s'est montré fort catégorique sur ce point.

M. Victor Lefranc part après-demain soir pour Mont-de-Marsan.

Un bruit très-accrédité dans les cercles politiques de Berlin, c'est que M. de Bismark serait parti pour Varzin, peu satisfait de la tournure qu'a prise la lutte engagée contre le clergé catholique.

Il paraît que l'empereur Guillaume ne serait nullement disposé à seconder la politique du chancelier dans cette affaire. Il aurait même dit dernièrement à Mariembourg qu'il désirait vivement que ce déplorable conflit fût bientôt terminé. Et tout le monde, à Berlin, explique ces mots dans le sens que le conflit devrait finir par des concessions de la part de M. de Bismark.

On va même jusqu'à dire que la démission de M. de Thile, comme sous-secrétaire d'État, n'est pas étrangère à la divergence d'opinion qui existe, sur ce point, entre le chancelier et lui.

Il ne serait donc pas étonnant que M. de Bismark fût retourné à Varzin sous l'impression d'un certain mécontentement.

Les détails nouveaux qui nous sont transmis de Cologne relativement au congrès des vieux catholiques, confirment nos appréciations précédentes quant à la gravité du mouvement religieux en Allemagne et à la part active que prend, dans l'ombre, il est vrai, mais avec une certaine énergie, le prince de Bismark.

On commence à enjoindre aux curés d'inscrire sur les registres des paroisses les procès-verbaux des actes reçus par les vieux catholiques ; en outre, les réunions de ces derniers dans les églises seront désormais dispensées des autorisations auxquelles elles étaient soumises ; — autant de faits qui placent les vieux catholiques, considérés jusqu'ici comme une secte, sur le même pied que les communautés autorisées, dont les rapports avec l'État sont réglés par des lois.

Aussi n'entend-on plus parler en Allemagne que de conflits entre les évêques demeurés fidèles au Saint-Siège, et les membres de leur clergé devenus les partisans de la nouvelle doctrine.

Le dogme de l'infaillibilité pontificale a été dans le congrès le but principal des attaques formulées par les orateurs les plus éminents du parti. On a parlé aussi de la délicate question du célibat ecclésiastique ; mais elle a été réservée d'un commun accord, bien que la majorité de la réunion ait paru disposée à considérer le mariage des prêtres comme une condition indispensable au résultat qu'elle poursuit : la communion et la fusion de toutes les églises chrétiennes.

Malgré le silence qui règne sur la situation de l'Espagne, il nous en arrive cependant certaines dépêches qui donnent à penser que l'apaisement de ce pays est loin d'être réalisé et que l'insurrection carliste a des convulsions encore bien dangereuses. Les nouvelles d'aujourd'hui ne sont pas sans gravité. Elles mentionnent divers en-

gagements entre les groupes gouvernementales et les bandes carlistes, qui n'ont pas eu le résultat que l'on pouvait attendre. En Catalogne, notamment, la situation a paru assez grave pour justifier des envois de troupes.

Sans attacher à ces bruits plus d'importance qu'il ne convient, nous pensons qu'il y a lieu cependant d'en tenir compte, au simple titre de symptômes et de pronostics.

On mande de Paris au *Times* :

On croit que la France accepte les conditions proposées par l'Angleterre relativement au traité de commerce, savoir :

- 1° La conclusion d'un traité complet ;
- 2° Des conditions aussi favorables que celles qui sont accordées aux nations les plus favorisées ;
- 3° L'abandon de la surtaxe sur le pavillon anglais.

Les questions qui resteraient à décider ne seraient pas de nature à retarder un arrangement définitif.

Un comité de direction, composé de MM. Rivet, comte Rampont, Gaultier de Rumilly, général Chanzy, de Marcère, Léon de Malleville, Ricard, Christophle, Bardoux, Gailly, Francisque Rive, députés à l'Assemblée nationale, et de M. Hector Pessard, secrétaire, vient d'entreprendre la publication d'un *Bulletin conservateur républicain*.

Voici le premier article de cet organe spécial du centre gauche :

« Interprètes de la pensée d'un groupe d'hommes politiques, résolus à mettre au service de la République conservatrice l'autorité qui s'attache à leurs noms, les rédacteurs du *Bulletin conservateur républicain* ont cru devoir retarder jusqu'à aujourd'hui la publication de leurs lettres quotidiennes. Il leur semblait utile, avant d'entreprendre une tâche qui veut être une œuvre de propagande et de conciliation, mais qui peut devenir aussi une œuvre de combat, d'écouter soigneusement les mille voix du pays tou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AI. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIV.

LE TRAIRE.

(Suite.)

Il n'y avait pas à résister, Boleslas se laissa emmener. Un combat terrible s'élevait en lui : d'un côté la prison, la mort peut-être, de l'autre la fortune et l'infamie.

— Conduisez-moi au lieutenant-général de la police, dit-il tout-à-coup, j'ai à lui parler.

— C'est à lui justement que nous te menons, firent-ils en ricanant.

Un quart d'heure après, il était introduit dans le cabinet du chef.

— Excellence, dit un des gardiens, en saluant humblement le lieutenant, qui lisait en lui tournant le dos, voici un Polonais sans papiers, que...

— A la citadelle, gronda Son Excellence, sans se retourner.

— Excellence, j'ai à vous parler, murmura Boleslas, et si vous daignez m'écouter...

— Vous n'avez pas entendu ? fit le lieutenant, d'une voix impatiente.

Les sbires se jetèrent sur le prisonnier pour l'entraîner.

— Excellence, je connais Narbut, s'écria Boleslas, en se débattant.

A ce nom, le grand-maitre fit un soubresaut ; ce qu'il lisait c'était précisément le rapport lui annonçant la défaite et la mort de Grégori.

— Eh bien ! fit-il avec empressement.

— Je venais proposer à Votre Excellence de vous le livrer.

— Me livrer Narbut, toi ?

— Oui, Excellence.

— Et comment !

— Je le connais beaucoup ; j'ai servi dans le même régiment que lui, il n'a pas de secrets pour moi, et si Votre Excellence veut m'autoriser à aller le rejoindre....

— Le rejoindre, fit le général, en jetant un regard soupçonneux sur le forestier ; le rejoindre où ?

— Dans son camp.

— Et où est-il, son camp ?

— Je ne le sais pas.

— Ah ça ! voudrais-tu te moquer de moi ?

— Mais je le saurai bientôt, continua Boleslas, tous les insurgés le savent ; laissez-moi rejoindre les insurgés et....

— Quelles cautions as-tu ?

— Je suis marié, j'ai une femme et deux enfants qui répondront pour moi.

— Où sont-ils ?

— A Varta.

— C'est bien. Conduisez cet homme en prison ; s'il a menti, demain il sera pendu. Attendez un instant.

Il écrivit rapidement quelques mots.

— Emmenez le prisonnier, et portez cette dépêche au télégraphe ; vous entendez ?

Les sbires sortirent, entraînant Boleslas.

Deux heures après, le grand-maitre, après avoir reçu du général Tchiplof les renseignements demandés, conférait avec Son Excellence, le gouverneur de Varsovie, qui le félicitait vivement du succès obtenu sur plusieurs points, par ses proclamations, et l'engageait vivement à conclure cette bonne affaire, en prenant toutefois les précautions nécessaires pour s'assurer de la loyauté du Polonais.

Le lendemain, Boleslas eut à subir un nouvel interrogatoire. Il comparut, pâle et les yeux égarés, comme un prisonnier qui vient d'être soumis à la torture. Son corps ne portait cependant aucune trace du knout ou des verges. Le supplice qu'il avait enduré s'appelait le remords.

A la citadelle, où il avait passé la nuit, les prisonniers polonais l'avaient accueilli comme un nouveau martyr ; des mains en-

jours un peu couvertes par le bruit des délibérations de l'Assemblée et de puiser dans ces encouragements, qui leur parvenaient de tous les points du territoire, la certitude qu'ils avaient bien compris les tendances et les aspirations de la France.

» L'expérience a dépassé toutes nos espérances. En même temps que les organes les plus respectables de la presse départementale nous faisaient l'honneur de nous offrir leur concours en des termes dont le comité de direction du *Bulletin conservateur républicain* leur exprime ici toute sa gratitude, presque tous les conseils généraux, à la clôture de leur session, envoyaient à l'illustre Président de la République des adresses qui contre-signaient, pour ainsi dire, le programme de notre publication. L'écho d'adhésions inespérées nous parvenait.

» Des députés, qu'on avait cru pouvoir compter jusqu'alors parmi les hommes indissolublement liés à des regrets ou à des espérances monarchiques, saisissaient l'occasion que leur offraient une réunion électorale, un banquet agricole, une distribution de prix, pour accepter loyalement la forme de gouvernement à laquelle la France devra sa régénération. Nous enregistrions avec joie la lettre si ferme, si catégorique de M. Casimir Périer, dont l'exemple, nous en avons l'espoir, ne sera pas perdu pour un grand nombre de ses honorables collègues.

» Nous acquérons enfin la conviction, en lisant la réponse de M. Thiers à l'adresse envoyée au nom du conseil général des Ardennes par M. le général Chanzy, que la politique que nous défendons avait toutes les sympathies du gouvernement, et que nous pourrions être pour lui, sans aliéner la moindre partie de notre indépendance, des alliés utiles et dévoués.

» Ce nivellement des opinions, cette unification du but à atteindre, ce ralliement de tous les bons citoyens dans une pensée unique qu'il n'est plus possible aujourd'hui de révoquer en doute, nous rendent plus facile la tâche que nous nous proposons de remplir. Notre crainte était surtout d'être obligés de transformer trop souvent en arme de combat, contre des adversaires après tout respectables, un outil de propagande pacifique.

» On peut espérer, si on juge de l'avenir par les derniers mois qui viennent de s'écouler, que nos appréhensions ne seront pas justifiées.

» Chaque jour nous voyons les rangs des ennemis de la République conservatrice se dégarnir et les nôtres s'augmenter de nouvelles recrues. On peut donc prévoir le moment où la lutte entre les différentes nuances de conservateurs finira faute de combattants; et où tous les bons citoyens, unis, ralliés, sans regrets comme sans arrière-pensée, présenteront un front inexpugnable aux deux seuls adversaires redoutables de la République, à savoir, les bonapartistes et les révolutionnaires.»

On lit dans la Patrie :

Sans vouloir grossir l'incident que nous allons signaler, il importe cependant d'en

chainées avaient serré les siennes, en lui disant : Tu voulais être des nôtres dans les combats, tu seras des nôtres dans les souffrances. Honneur à toi, honte sur ceux qui t'ont trahi !

Pendant de longues heures, étendu sur la paille à demi-pourrie, il avait feint de dormir pour échapper aux poignantes consolations de ses frères, mais sa conscience veillait, qui lui disait : Traître, honte et malheur sur toi !

Le matin, quand les Cosaques vinrent le prendre, un vieillard se souleva pour bénir le brave qui allait mourir, et les prisonniers entonnèrent le *De profundis*. Un regret immense étreignit son cœur, et il sortit, en proie au désespoir.

Mais bientôt il se raidit contre lui-même. Il est trop tard pour se repentir, pensa-t-il, et il releva la tête. Son parti était pris.

Son Excellence ne s'aperçut ni de son trouble, ni de son agitation fébrile; elle était bien disposée.

Le marché d'infamie fut conclu.

Le même jour, ne sachant où se trou-

prendre note. On s'est étonné à l'Élysée de ne voir pas arriver sinon toute la commission de permanence, du moins une délégation, et un officieux se serait fait l'écho de cet étonnement auprès de M. Grévy. Or, voici la réponse qu'on prête au Président de l'Assemblée : « Nous représentons l'Assemblée; et le siège du gouvernement est à Versailles et non à Paris. » Nous croyons peu à la forme de cette réponse, mais seulement au fond.

Quoi qu'il en soit, M. Thiers se rendra lundi prochain au sein de la commission de permanence.

A propos de cet incident, nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être démenti, que le gouvernement prépare un projet de loi pour demander le retour du gouvernement à Paris. On compte sur une majorité qui se composerait des gauches réunies augmentées du centre droit.

Nous lisons dans le *Bulletin conservateur républicain* :

« On renait à peine à la vie publique. Bien que le palais de l'Élysée soit assiégé depuis le matin jusqu'au soir par une foule aussi nombreuse que tenace, on peut dire que la politique est étrangère à cet empressement. L'absence de Président et les vacances parlementaires ont laissé s'accumuler un stock de solliciteurs que l'inépuisable activité de M. Barthélemy Saint-Hilaire est impuissante à écarter.

» L'heure est à présent aux demandeurs de places, aux porteurs de placets, aux gens en quête d'un bureau de tabac, foule toujours nombreuse et ardente, quel que soit le gouvernement sous lequel on vit.

» A écouter les uns et à satisfaire les autres, le temps suffit à peine, et il ne faut pas ajouter foi à ceux qui représentent M. Thiers et son gouvernement comme absorbés dans la préparation de réformes constitutionnelles dont la nécessité pourtant est reconnue par tout le personnel gouvernemental.

» A cette heure, M. Thiers, en homme pratique, prend langue, si nous pouvons nous servir de cette expression. Il reçoit chaque jour quelques députés, encore très-impregnés de leurs conversations avec les électeurs.

» Il rapproche les vœux exprimés par les conseils généraux. Il cherche à dégager des manifestations si multiples, faites par la plume ou par la parole, le véritable sentiment du pays. Il demande aux rapports de nos agents à l'étranger l'opinion des peuples et des gouvernements voisins sur les changements constitutionnels dont la France paraît désirer la réalisation. Mais de là à formuler une Constitution de toute pièce, il y a loin, et on ne croit pas en haut lieu que cette distance soit franchie avant un mois. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une Constitution à faire dans le strict sens du mot.

» M. Thiers et avec lui un grand nombre de députés sont d'avis que les Constitutions sont trop peu viables dans les sociétés modernes pour qu'on doive limiter, par ces palissades de papier, les aspirations et les

vaient, ni Narbut, ni Chusco, Tokolo partit pour Atrada.

En route, il avait rencontré une bande de huit ou dix volontaires qui se rendaient au camp de Vonchok. Boleslas s'était joint à eux et, en attendant l'arrivée prochaine de Narbut, était resté, en qualité de caporal instructeur, dans la petite armée de Langiévitich.

On sait comment, la veille de la bataille, ce général l'avait choisi pour aller porter à Narbut un message pressant.

Boleslas s'était mis en route aussitôt, heureux et fier de se sacrifier pour le salut de ses frères.

Pendant près d'une heure, il s'était dirigé, à travers les bois, droit sur Vengrof, puis arrivé au Calvaire-des-Trente, il avait pris à gauche vers Scharut.

Scharut est un village ou plutôt un hameau composé de quelques maisons de bois groupées autour d'une église en briques, ayant un clocher d'où l'on peut facilement surveiller la plaine.

Les uhlanes russes, commandés par le ca-

besoins d'un grand peuple. Selon toute apparence, l'établissement d'une vice-présidence sera la première réforme proposée à la rentrée, et on aura épuisé tous les projets actuels de modifications constitutionnelles, si on discute la création d'une seconde Chambre et la loi électorale.

Informations diverses.

L'imprimerie nationale a terminé les deux volumes de documents politiques et militaires, réunis par les soins du ministre des affaires étrangères, sur la guerre de 1870-1871. Ce recueil important ne sera pas livré au public et restera dans les archives ministérielles. Les députés eux-mêmes n'en auront pas communication.

M. Thiers a approuvé une nouvelle liste de décorés de la Légion d'Honneur, que lui a soumise M. de Rémusat.

Cette liste comprend les noms de plusieurs hauts attachés de nos ambassades à l'étranger.

Les nouvelles du roi de Danemark continuent à être assez inquiétantes.

C'est avec la plus mauvaise grâce que l'ambassade communique des renseignements aux personnes qui viennent lui en demander.

A Darmstadt, une grève d'une nouvelle espèce préoccupe le gouvernement. Plus de 480 sous-officiers quittent le service dont les conditions matérielles ne leur paraissent plus supportables, et le mouvement semble vouloir se généraliser dans l'armée entière.

On étudie en hauts lieux les moyens de couper court à cette dangereuse coalition militaire.

La *Patrie*, de Genève, annonce qu'un monument vient d'être élevé, à Mullheim, à la mémoire des soldats français décédés dans cette localité.

Saint-Cloud va renaitre de ses cendres.

On n'attend plus pour commencer les travaux de reconstruction que l'adoption définitive du plan qui, depuis longtemps déjà, a été soumis au conseil municipal.

On veut que Saint-Cloud soit la plus jolie ville des environs de Paris, et l'on sait que la configuration du sol s'y prête admirablement.

Le monument élevé route de la Révolte, sur l'emplacement de la maison où fut porté le duc d'Orléans après sa chute mortelle en 1842, va être remis dans l'état où il se trouvait avant la guerre.

Les arbres et arbustes, qui ont été enlevés quelques jours avant l'investissement par les Prussiens, vont être rapportés et replantés à la même place qu'autrefois.

pitaine Frédérikof, en avaient chassé les habitants et occupaient le village et l'église, dont la nef servait d'écurie.

Boleslas n'ignorait aucune de ces dispositions; en approchant du village, il éleva son bonnet au bout de sa carabine et l'agita d'une manière particulière.

Cette précaution avait pour but de prévenir une balle.

A la porte du village, la sentinelle abaissa son arme en criant :

— Qui vive !

— Pologne et Sibérie ! répondit le chasseur.

— Ton nom ? demanda un vieux brigadier, en sortant de la première cabane, le pistolet au poing.

— Boleslas Tokolo.

Sans doute le Russe connaissait ce nom, car, sans plus demander, il dit :

— Viens.

Ils entrèrent ensemble dans une isba, où trois officiers, en tenue de campagne, c'est-à-dire portant la tunique sans épaulettes, fumaient leurs pipes, en buvant, gorgée par

Le traitement des nouveaux titulaires des grands commandements militaires va être notablement réduit. Il sera fixé à 20,000 fr. seulement. De plus, les frais de représentation seront rigoureusement supprimés.

La commission des grâces doit se réunir de nouveau le 5 octobre.

C'est Khalil-Pacha qui est nommé ministre des affaires étrangères de Turquie, en remplacement de Djemil-Pacha.

Voici le texte de la dépêche officielle qui a apporté cette nouvelle à l'ambassade ottomane.

« A la suite du cruel événement qui a enlevé à l'empire Djemil-Pacha, le sultan a daigné nommer ministre des affaires étrangères Khalil-Pacha. »

Khalil-Pacha est très-connu à Paris, où il compte de nombreux amis. Son esprit ouvert à toutes les idées du progrès, l'amitié qui le liait à Djemil-Pacha dont il partageait toutes les vues politiques, et ses sympathies pour la France le désignaient tout naturellement pour succéder au regrettable défunt.

Le frère aîné du pape, mort dernièrement à Sinigaglia, était né en 1783; il était donc âgé de quatre-vingt-neuf ans, c'est-à-dire qu'il était de neuf ans plus vieux que le Saint-Père, lequel est né, on le sait, en mai 1792.

On annonce aujourd'hui, comme un fait accompli, la nomination de M^{re} de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, au poste de coadjuteur à Bordeaux.

Le grand âge du cardinal Donnet exige qu'un suppléant lui soit donné.

Le général Garibaldi, qui n'écrit plus lui-même sa correspondance, est malade. Il dicte ses lettres à M. Basso.

Les Belges célèbrent aujourd'hui le 42^e anniversaire de leur indépendance nationale. Le programme de la première journée promet des fêtes splendides.

A Bruxelles, une salve de vingt-et-un coups de canon inaugure la journée : on reçoit les tireurs étrangers; on organise des concours de tir, des représentations gratuites; des courses de chevaux; les corporations se promènent à travers la ville, et le soir on annonce une retraite militaire aux flambeaux par tous les tambours et les corps de musique de la garde civique et de la garnison.

Le tir national ne se terminera que le 29 septembre.

gorgée, leur verre de thé, mêlé d'eau-de-vie, mais sans sucre, à la manière des marchands et du peuple, à Moscou.

— Haute Noblesse, voici l'homme, fit le brigadier.

Et il sortit.

— C'est toi qui t'es chargé de livrer Narbut ? dit le capitaine, en regardant fixement le traître.

— C'est moi, Haute Noblesse.

Un des lieutenants fit un mouvement de dégoût et tourna le dos.

— Et tu viens pour cela ?

— Je viens pour mieux que cela, Haute Noblesse, répondit effrontément le traître; je viens vous donner le moyen de battre à la fois deux armées et de faire prisonniers, d'un seul coup, Narbut et Langiévitich.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique militaire.

Parmi les projets de M. Thiers sur l'amélioration du sort des troupes qui sont étudiés plus spécialement, il en est un qui sera bien accueilli de l'armée. Il s'agit de donner le café tous les jours aux soldats, ce qui occasionnerait une dépense annuelle d'environ 5 millions. Une modification d'une nature plus importante serait celle apportée aux magasins d'habillement et d'équipement qui seraient enlevés au dépôt de chaque régiment pour être établis dans certains centres militaires.

Le Président de la République aurait dit à ce sujet, d'après le *XIX^e Siècle* : « Il faut que nous soyons prêts, à l'avenir, à faire la guerre du jour au lendemain, et que des jeunes soldats, entrés avec leurs vêtements civils par la porte d'un magasin, en sortent par une autre porte habillés, armés, équipés, prêts à combattre. »

Toutes les questions militaires sont d'ailleurs étudiées avec persévérance et avec une attention soutenue dans l'entourage du Président de la République.

Un grand nombre de chevaux présentés aux dépôts de remonte proviennent, nous dit-on, de l'Autriche, de la Hongrie; quelques-uns arrivent d'Espagne et de Russie. Ce sont de bons animaux, très-robustes pour la plupart, malgré leur incomplet développement et qui formeront un excellent noyau dans notre cavalerie reconstituée.

Les achats récemment ordonnés ne portent en rien préjudice à ceux qui seront faits en 1873, mais ne porteront que sur des chevaux nés et élevés en France.

Par suite des événements de la guerre et de nombreuses réformes de chevaux trop vieux, usés, fatigués pendant la dernière campagne, nos effectifs de chevaux de cavalerie présentaient, sur le chiffre normal, un déficit de plus de huit mille animaux.

Dans le but de les combler en partie, le ministre de la guerre a autorisé les commandants de dépôt de remonte à acheter à l'agriculture et dans le commerce les chevaux jeunes de trois ans au moins, propres à la selle, nés sur le territoire français ou à l'étranger. Le nombre des achats ne devra pas dépasser six mille, soit une dépense de cinq millions, imputable au fonds de liquidation.

Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de compléter rapidement les effectifs de l'armée.

La statistique indique, pour les derniers événements, une perte de 9,550 animaux qui, depuis, n'ont pas encore été remplacés.

Les comités de remonte procéderont donc immédiatement aux achats :

1. Des chevaux de têtes de toutes armes;
2. Des chevaux de réserve et de ligne, propres à la remonte de la gendarmerie;
3. Des chevaux de cavalerie légère de toutes robes;

4. Des chevaux de selle pour l'artillerie et les équipages militaires;

5. Des chevaux de trait pour l'artillerie.

Tous ces animaux seront choisis dans les sujets âgés de moins de huit ans.

Les propriétaires-éleveurs sont invités à présenter les cartes de saillies pour justifier de l'origine de leurs élèves.

Les achats devront être terminés vers le 15 octobre prochain.

M. le général Suzanne, qui est à Bourges, vient de consacrer une partie de son inspection à la pyrotechnie et à la fonderie.

Il a en même temps transmis aux colonels d'artillerie l'ordre du ministre de la guerre d'exécuter journellement des manœuvres de batteries attelées sur les terres dépouillées de leurs récoltes et présentant des obstacles à surmonter.

Toutes les manœuvres doivent s'étendre dans un rayon de 15 à 20 kilomètres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyons pouvoir affirmer que, grâce à la rapidité merveilleuse avec laquelle marchent les travaux de l'Institution Saint-Louis, la date, marquée, dès l'année dernière, dans la prévision des fondateurs,

pour l'ouverture des classes de cet établissement, ne sera pas dépassée, et qu'elle reste toujours fixée à la mi-octobre.

Le chemin de fer d'Orléans vient de prévenir qu'il peut mettre à la disposition des pèlerins d'Angers à Lourdes un troisième train.

En conséquence, les souscriptions pour le pèlerinage de Lourdes seront reçues, jusqu'à samedi soir, chez M. Grasset, libraire, à Saumur.

Les trois trains Nantais ramenant les pèlerins de Lourdes sont passés hier à notre gare.

Tous ces voyageurs étaient enchantés de leur trop court séjour au sanctuaire des Roches-Massabiellles; mais ils devaient céder la place à de nouveaux pèlerins qui arrivent chaque jour et en foule de tous les points de la France.

En moins d'un mois, le nombre des pèlerins a dépassé 450,000.

Le 5^e pèlerinage du Poitou, que nous avons déjà annoncé, est en bonne voie de formation. Son départ aura lieu prochainement.

On écrit de Sablé :

Toujours l'ivresse! Sur dix morts accidentelles que nous enregistrons, à Sablé, il y en a toujours au moins six qui ne se sont produites que par suite de l'ivresse. Le 21 septembre on a retiré de la Sarthe le cadavre d'un sieur Carré que l'on avait quelques instants auparavant rencontré en état d'ivresse sur le quai. Nul doute qu'à un certain moment il n'ait trébuché et ne soit tombé à l'eau, où son état d'ébriété aura hâté sa mort.

On n'est pas fixé jusqu'ici sur le chiffre des pertes dans l'incendie de la rue Saint-Michel, à Rennes; on dit qu'elles dépassent 200,000 fr. Une Compagnie d'assurances aurait à elle seule à répondre d'une somme de 100,000 fr. pour les immeubles. Mais que de pauvres ménages qui n'étaient pas assurés et qui ont perdu, les uns la totalité, les autres presque tout ce qu'ils possédaient, et qui à cette heure se trouvent dans le plus complet dénûment!

La Gazette de Bretagne raconte l'évasion d'un prisonnier militaire, nommé Sylla-Cyrille Léger, soldat au 41^e de ligne, âgé de 22 ans, inculpé de désertion. Il était entré à l'Hôpital Militaire de Rennes, le 10 courant, venant de la prison où il était détenu.

Dans la nuit du 15 au 16, il a réussi à s'évader. Il résulte des constatations que cet homme était enfermé seul et sous clef dans la chambre n^o 17, située au 4^e étage, faisant suite à la chambre occupée par les malades dits consignés. La porte avait été fermée à l'heure habituelle par l'officier de service.

Vers trois heures du matin, le sergent de garde, ayant fait sa ronde, s'aperçut de l'évasion et fit opérer une perquisition sans succès.

Léger avait, pour s'évader, placé la table à manger de la salle qu'il occupait à l'extrémité opposée à la porte, puis, posant sur cette table sa table de nuit, il a pu atteindre le plafond et, au moyen d'une pression avec la tête et les mains, il a pratiqué sans bruit une ouverture d'environ 35 centimètres de long sur 25 de large dans le torchis du plafond, qui n'offrait pas de sérieuse résistance.

De là, pénétrant dans les greniers et franchissant une ouverture menant sur les toits, il est descendu sur le faitage d'une fenêtre située au-dessus de sa chambre, et a enlevé les tuiles pour se donner un point d'appui sur la charpente. Saisissant enfin la barre de fer de la fenêtre, il a suivi une gouttière, le long de laquelle il s'est laissé glisser.

Descendu dans la cour, il a dû escalader le portail à claire-voie situé à l'angle ouest du pavillon, franchir un mur séparant une autre cour de l'hôpital de la maison de M. de Vimont et se prolongeant jusqu'au jardin de la cure de Saint-Aubin. Dans ce jardin existe une porte donnant sur la rue d'Echange. C'est vraisemblablement par cette porte que Léger aura pris la clef des champs.

Le Courrier de la Gironde publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par le général Cathelineau :

« Monsieur le directeur,

» Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre journal, contenant un article du 15 septembre, ayant pour titre : le *Général Cathelineau*.

» Tout ce qu'il contient sur ma position personnelle est très-exact, si ce n'est que ma famille se compose de dix enfants.

» C'est chez l'un de mes fils, qui a loué la petite propriété dont il est parlé, que je réside, avec quelques-uns de mes enfants.

» Aux observations sur l'injustice des tracasseries dont on a voulu me rendre l'objet, permettez-moi d'ajouter ces quelques mots : ma conscience a toujours été le guide de ma conduite : en tout temps, elle m'a inspiré le plus grand amour de la patrie.

» Pendant la dernière guerre, je lui avais offert ma femme et mes deux fils aînés; si de nouveaux malheurs survenaient, un jeune frère se joindrait à eux : nous serions quatre combattants.

» Quant à la politique envers l'Espagne, voici toute ma pensée résumée dans ces lignes, confiées il y a quelque temps à un de mes amis.

» La convoitise au trône d'Espagne a été le prétexte de cette affreuse guerre, où nous avons éprouvé tant de malheurs. A la place d'un Prussien, j'y vois un Italien, la France reste toujours entourée du même cercle de fer.

» O ma patrie, trop faible encore pour protester! je te plains; je voudrais plus, je voudrais auprès de ces fiers Espagnols et contre l'étranger te venger ou mourir pour ton honneur.

» Mais ce désir, quelque ardent qu'il soit, n'est qu'un vœu de mon âme!

» Dans ces temps de liberté, ne pourrais-je plus désirer, sans crime, la gloire de mon pays? Ne serais-je plus libre de choisir un lieu de repos sur cette terre de France que j'ai disputée si énergiquement à nos ennemis! Allons donc, que la République se montre plus pratique en appliquant quelquefois les maximes qu'elle publie avec tant de facilité.

» Elle se dit le gouvernement de la liberté, qu'elle la donne;

» Elle possède l'amour de la patrie au suprême degré, qu'elle comprenne sa gloire;

» Elle attaque l'Empire et sa politique désastreuse se complaisant à grandir nos ennemis naturels, pourquoi donc continuer ces errements?

» Non, monsieur le directeur, je ne puis prendre au sérieux les menaces qui me sont faites : mes pères se battaient au cri de *Dieu et le Roi*; je me suis battu à celui de *Dieu et la France* : tant que je vivrai, je serai fidèle à ma devise; qu'on se rassure donc, je ne serai jamais qu'un vrai Français.

» Telles sont, monsieur le directeur, les réflexions que m'a suggérées l'article, dont je vous prie de remercier l'auteur, en acceptant pour vous mes civilités les plus pressées.

» CATHELINEAU.

» Le 16 septembre.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à ajouter le nouveau paragraphe ci-après dans son tarif spécial D n^o 50, concernant le transport de certaines marchandises de Paris à Angers, et vice-versa :

Voitures à deux ou à quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur, prix de transport par voiture, 76 fr. 50;

Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, prix du transport par voiture, 98 fr.

On sait que les compagnies d'assurances contre l'incendie ont l'habitude d'insérer dans leur police une clause d'après laquelle l'assuré qui est en retard de payer la prime échue perd tout droit à une indemnité en cas de sinistre.

Le tribunal civil de Montbrison, appelé à examiner la validité de cette clause, a décidé par jugement rendu le 26 mars 1871, qu'il ne pouvait y avoir déchéance au préjudice de l'assuré qu'autant qu'il y aurait eu mise en demeure extra-judiciaire, ou tout autre constatant le refus formel par l'assuré de payer sa prime. Dans ce cas seulement, le non-paiement peut être considéré comme une renonciation par l'assuré à l'indemnité aléatoire, et une résiliation tacite du contrat d'assurance.

Ce jugement vient d'être confirmé avec adoption des motifs par arrêt de la cour de Lyon.

M. le ministre de la guerre a décidé, le 20 juillet 1872, que les orphelins des mobiles et mobilisés, tués devant l'ennemi, ou morts des suites de leurs blessures, ou de maladies contractées à la guerre, pouvaient être nommés enfants de troupe, par application du décret du 22 mars 1850.

Un cultivateur de Fontenay, aux environs de Paris, vient de découvrir, pour guérir la maladie des pommes de terre, un procédé que nous croyons devoir porter à la connaissance des agronomes. Il consiste dans l'emploi de la *tannée*, résidu de l'écorce du tan que les tanneurs ôtent de leurs fosses lorsqu'il a perdu de son énergie. Ce cultivateur recueille cette matière, qu'on rejette ordinairement, et en dépose une certaine quantité dans le trou qui reçoit la pomme de terre à l'époque des semences. Depuis trois ans qu'il fait cette expérience, elle lui a complètement réussi, et les tubercules qu'il a récoltés sont très-sains et dans un état parfait de conservation. Les années précédentes, sur les mêmes champs, les pommes de terre qu'il avait semées par les procédés ordinaires étaient atteintes de la maladie.

NUAGES ARTIFICIELS. — On lit dans le *Progrès*, de Lyon :

« Une expérience des plus curieuses a eu lieu la semaine dernière au Grand-Camp.

» Le Congrès viticole a terminé ses travaux par la formation de nuages artificiels, ainsi que nous l'avions précédemment annoncé.

» Des récipients en tôle ont été disposés sur un espace de plusieurs hectares. Ces récipients contenaient une espèce de goudron, préparé spécialement pour cet usage et auquel on a mis le feu.

» Aussitôt des nuages épais et blanchâtres se sont élevés dans l'atmosphère et sont restés suspendus à quelques mètres du sol. On comprend l'utilité de ces nuages en temps de gelée; ils s'interposent entre les végétaux et le firmament, empêchant ainsi le rayonnement nocturne, qui fait tant de ravages dans nos jardins et nos vignobles, au printemps et surtout à l'époque de la lune rousse.

» L'expérience a réussi; la fumée de goudron s'étendait au loin sur le Rhône et a dû faire croire aux habitants circonvoisins qu'un vaste incendie avait lieu à cet endroit.

» Cet essai n'est pas seulement curieux, il est instructif, et la mise en pratique d'un semblable procédé peut être de la plus grande utilité à nos agriculteurs, d'autant plus que la matière employée est fort peu coûteuse.

» Ainsi, 100 kilogrammes de ce goudron reviennent à peine à 40 fr. et peuvent servir vingt fois au moins à produire des nuages artificiels d'une grande étendue.

» On comprend que des propriétaires voisins ou même des communes entières pourraient se concerter pour préserver de compte à demi leurs cultures de la gelée blanche. »

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes, payables en mars et septembre, sont priées de solder le 2^e terme avant le 30 septembre.

Dernières Nouvelles.

Albertville, 25 septembre, soir.

Aujourd'hui a eu lieu ici un déjeuner auquel assistaient 150 personnes, parmi lesquelles des députés et des conseillers généraux.

Le maire d'Albertville a porté un toast auquel M. Gambetta a répondu. Il a commencé par féliciter les habitants de la Savoie de leur attachement à la République, le régime gouvernemental le meilleur et le plus sûr, parce qu'il repose sur la nation entière. C'est ce qui explique, a-t-il dit, la profonde sympathie de la Savoie pour la France.

Rappelant ensuite les appréhensions exprimées dans quelques feuilles italiennes au sujet du récent incident du Mont-Cenis, M. Gambetta a fait ressortir que la jeune Italie, une et libre, n'avait rien à craindre de la République française; et, à ce sujet, il

a repoussé le reproche qu'on voudrait adresser à la France, de favoriser les tendances ultramontaines. Il a enfin porté un toast à l'union et à l'indéfectible attachement de la Savoie à la France.

Pour les articles non signés : P. GODET.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Antoine Cerbelle, serrurier, et Jeanne Merle, couturière, tous deux de Saumur.
Joseph Delpech, employé des postes, de Saumur, et Joséphine Gau, sans profession, de Coroustat (Haute-Garonne).

PÈLERINAGE DE LOURDES.

On trouve à la librairie Grasset, rue Saint-Jean, les médailles de Notre-Dame de Lourdes, à des prix très-réduits, et les divers ouvrages sur ce pèlerinage.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,
Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 42.
Saumur, rue du Temple, 44.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.
A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.
A recevoir toutes espèces de valeurs cotées

au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions. Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.
Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOT, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILEY, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, plac. de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	435	»	»
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit Mobilier	436 25	1 25	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	505	»	»
Emprunt 1872	87	»	»	Crédit foncier d'Autriche	940	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	405	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 77	»	»	Est, jouissance nov.	530	»	»				
— 1865, 4 %	441 25	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	840	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	575	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249 75	»	»	Nord, jouissance juillet.	965	»	»				
— libéré	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	837 50	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4130	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	625	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — omnibus.
1 — 33 — solr.
4 — 18 — express.
7 — 27 — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — omnibus.
9 — 50 — express.
12 — 38 — omnibus.
4 — 44 — solr.
10 — 30 — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Suivant acte reçu par M^r Robineau, notaire à Saumur, le 15 septembre 1872.

MM. Albert Boret et Henri Oger, négociants à Saumur, ont formé une société en nom collectif, pour le commerce de rouennerie en demi-gros.

Le siège de la société est à Saumur, rue du Puits-Neuf et rue de la Cocasserie. — La raison et la signature sociales sont : BORET et OGER. — Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais seulement pour les affaires de la société.

La durée de la société est de douze années, qui ont commencé à courir le 1^{er} septembre 1872 et finiront le 31 août 1884.

Le fonds social est de 40.000 fr., dont 30 000 fr. fournis par M. Boret et 10.000 fr. par M. Oger.

Tous pouvoirs ont été donnés au porteur d'un extrait pour les publications légales.

Expédition dudit acte de société a été déposée au greffe du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud de la même ville, le 27 septembre 1872.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^r CLOUARD.

Le dimanche 15 octobre 1872, à midi.

De 47 ares de vigne, en plein rapport, au quartier Henry, près la Pierre-Couverte, commune de Bagneux; entrée en jouissance de suite. (457)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE MAISON

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route.

Comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, mansardes et grenier au-dessus; cour, jardin en terrasse, cave dans le roc, terrain longeant le Thouet, en face de la maison.

S'adresser à M^r CLOUARD. (448)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont Fouchard, commune de Bagneux.

Maison de maître, remise, écurie, cave et pressoir, jardin, pompe, bassins, vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de soixante ares.

S'adresser à M^r CLOUARD, notaire.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Encinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (446)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Etude de M^r SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Qui aura lieu le dimanche 29 septembre 1872, à deux heures de l'après-midi.

En l'étude et par le ministère dudit M^r SANZAY, notaire à Brézé.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Sis commune d'Épieds,

Dépendant de l'ancienne terre de Bizay et appartenant à M^{me} la comtesse d'Astorg.

1^{re}. — La Pièce-des-Rangées, d'une contenance de 7 hectares 18 ares 54 centiares.

2^{me}. — Quarante ares 70 centiares de vigne, une fosse, dite Saut-de-Loup, et une petite construction semi-circulaire séparant le Saut-de-Loup de la vigne; le tout sis près l'ancien château de Bizay.

3^{me}. — Cinq ares 50 centiares de terre faisant autrefois partie de la cour d'honneur du château.

La Pièce-des-Rangées sera divisée en lots d'environ 27 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^r SANZAY, notaire. (467)

A VENDRE

UN BEAU ET BON BILLARD

Avec tous ses accessoires.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Roi-René. (462)

A LOUER

VASTE MAISON

ET MAGASINS.

Rue Saint-Jean (ancien café Veron).

S'adresser à M. BIGNON, locataire, ou à M. MOLLAY, rue Bodin. (390)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UN BUREAU DE TABAC

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, demande un premier clerc.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES.

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.